

Mandat renouvelé

du Forum International des Transports

2014

MANDAT RENOUVELÉ DU FORUM INTERNATIONAL DES TRANSPORTS

1. Contexte

1.1 Les Ministres réunis à Leipzig en mai 2013 ont invité le CDT à « *définir un nouveau mandat pour le FIT tenant compte de l'expérience acquise depuis sa création en 2006 et formulant une vision de ce à quoi ressemblera l'organisation dans les années à venir.* »

Ils ont demandé que le CDT achève ces travaux dans un délai d'un an afin que les Ministres puissent les examiner en 2014. »¹

1.2 Dans les mois qui ont précédé le Conseil des Ministres de mai 2013, les Membres du CDT ont examiné le document [ITF/TMB\(2013\)10](#), intitulé « Une nouvelle orientation stratégique pour le FIT - Suivi de la Déclaration de Dublin de 2006 : Actions proposées visant à renforcer l'utilité du Forum pour les Membres et proposition à l'intention des Ministres », au cours de la réunion du CDT tenue en mars 2013.

Ce document reprend la Déclaration de 2006² dans le contexte actuel du Forum, indiquant les aspects de ce texte qui restent pleinement pertinents pour les Membres du FIT et ceux qui gagneraient à être mis à jour en prévision du renouvellement du mandat du FIT en 2014.

2. Principes généraux et approche adoptée

Le projet d'un mandat renouvelé du Forum International des Transports proposé en Annexe 1, Appendice 1 a été établi compte tenu des éléments suivants :

- la première des priorités du FIT, qui est de faire en sorte que ses activités créent de la valeur pour ses Membres et que le nouveau mandat du FIT doit clairement préciser ;
- la cohérence avec le libellé déjà approuvé dans les principaux documents politiques³ du FIT depuis sa création, dans la mesure du possible;
- la compatibilité avec le Règlement général du FIT, sans chevauchement dans la mesure du possible ;
- la définition d'une orientation prospective claire pour le FIT.

¹ Déclaration des Ministres sur l'élaboration d'un nouveau mandat stratégique pour le Forum International des Transports [ITF\(2013\)4](#).

² Un Forum International des Transports : Déclaration adoptée par le Conseil des Ministres de la CEMT à Dublin [CEMT/CM\(2006\)2/FINAL](#)

³ Ces documents sont : la Déclaration de Dublin de 2006 [CEMT/CM\(2006\)2/FINAL](#) ; le Projet de Déclaration ministérielle concernant la réflexion stratégique sur le Forum International des Transports de 2011 [ITF\(2011\)2](#) ; le Mandat du Centre conjoint de recherche sur les transports [C\(2011\)150](#) ; le Règlement général du FIT [ITF/TMB\(2013\)7/FINAL](#) ; la Déclaration des Ministres sur l'élaboration d'un nouveau mandat stratégique pour le Forum International des Transports [ITF\(2013\)4](#).

Ce Projet de Déclaration des Ministres présentant le mandat renouvelé du Forum International des Transports a été approuvé par le CDT à sa réunion du 16 avril 2014.

- 3. Les Ministres ont adopté le présent Projet de Déclaration des Ministres présentant le Mandat renouvelé du Forum International des Transports lors de leur réunion annuelle qui s'est tenue à Leipzig, le 22 mai 2014.**

ANNEXE 1

DÉCLARATION DES MINISTRES PRÉSENTANT LE MANDAT RENOUVELÉ DU FORUM INTERNATIONAL DES TRANSPORTS

-
1. Depuis sa création en 2006 par les Ministres de la Conférence européenne des Ministres des transports à l'occasion de leur Conseil tenu à Dublin [[CEMT/CM\(2006\)2/FINAL](#)]⁴ (ci-après dénommée Déclaration de Dublin), le Forum International des Transports a évolué conformément aux objectifs énoncés dans la Déclaration et forme désormais une structure institutionnelle qui permet de bien étayer le développement du sommet annuel, des activités de recherche, du système du contingent multilatéral et de la communication.
 2. Comme énoncé dans la Déclaration de Dublin, les cinq premières années d'existence du FIT devaient être une période de transition, après laquelle le Conseil de direction des transports serait appelé à faire un bilan de la situation et à conseiller le Conseil des Ministres sur les orientations pour l'avenir, y compris dans les domaines juridique et financier.
 3. À la lumière de ce qui précède, lorsqu'il s'est réuni en 2014 à Leipzig, le Conseil des Ministres :
 - a. a rappelé la création réussie du FIT en 2006 et les progrès notables accomplis durant la première phase de son développement au regard des objectifs définis dans la Déclaration de Dublin ;
 - b. a exprimé sa satisfaction, notamment à l'égard du succès du Sommet annuel et des opportunités qu'il offre aux Ministres de procéder à des échanges entre eux au niveau bilatéral ou multilatéral ainsi qu'avec des personnalités éminentes du secteur des entreprises, de la société civile et des milieux universitaires ;
 - c. s'est félicité des travaux réalisés pour donner suite à la Déclaration de Dublin de 2006, et a pris acte en particulier de l'accord auquel est parvenu le Conseil de direction des transports en mars 2013 sur un nouveau Règlement général ainsi que sur la mise en place d'un Comité de partenariat d'entreprise qui renforcera les relations du FIT avec le monde des entreprises ;
 - d. a pris note des travaux entrepris par le Conseil de direction des transports à propos du développement futur du FIT, qui ont donné lieu à la définition d'un nouveau mandat pour le FIT tenant compte de l'expérience acquise depuis sa création en 2006 et formulant une vision de ce à quoi il ressemblera dans les années à venir.

⁴ Voir Appendice 2

e. a souligné que :

- la période de lancement du FIT arrive à son terme et qu'une nouvelle phase de son développement commence ;
- l'expérience acquise depuis la création du Forum en 2006 ainsi que l'examen de ses aspects financiers permettent d'établir un schéma directeur pour son avenir ;
- le FIT est fermement ancré dans les fondations solides initialement définies dans la Déclaration de Dublin et est renforcé par le nouveau mandat énoncé ci-après ;
- le FIT est bien placé pour s'acquitter de son nouveau mandat, en continuant à remplir sa mission essentielle au service du secteur des transports en coopération avec ses parties prenantes partout dans le monde.

f. a adopté le mandat renouvelé du FIT dont le texte est reproduit à l'Appendice 1 du présent document.

APPENDICE 1

MANDAT RENOUVELE DU FORUM INTERNATIONAL DES TRANSPORTS

1. Le Forum International des Transports (FIT) a été créé par la Déclaration ministérielle de Dublin de 2006 dans le cadre juridique de la Conférence européenne des ministres des transports (CEMT), organisation internationale établie par le protocole signé à Bruxelles le 17 octobre 1953.

Le FIT reconnaît et apprécie les synergies découlant de son association avec l'OCDE et les autres organisations qui y sont rattachées.

2. Le FIT a pour objectif de servir de plateforme mondiale de discussion et de pré-négociation des enjeux de la politique des transports, tous modes confondus. Unique dans sa portée mondiale et modale, le FIT s'emploie à favoriser une compréhension plus profonde de la contribution des transports à la croissance économique, à la durabilité environnementale et à l'inclusion sociale. Il aspire à augmenter auprès du public la visibilité de la politique des transports.
3. Le FIT analyse les enjeux et les tendances des transports, et favorise le partage des connaissances et le dialogue entre les décideurs et les représentants de la société civile.
4. Le FIT concrétise ses objectifs par les moyens suivants :
 - a. Un Sommet annuel des Ministres consacré à des thèmes d'importance stratégique mondiale pour la politique des transports.

Le Sommet offre aux Ministres l'occasion de procéder à des échanges avec d'autres décideurs des gouvernements, des entreprises, des organisations internationales, du monde de la recherche et de la société civile dans une atmosphère propice au dialogue sur les défis à relever.

- b. L'adoption, par le Conseil des Ministres des Transports (CMT) du FIT pendant le Sommet, de recommandations, de déclarations et de résolutions sur la politique générale des transports.
- c. Des programmes de recherche en coopération en vue d'élaborer de bonnes politiques des transports, fondées sur l'analyse stratégique et prospective des tendances, le partage des connaissances et la promotion du dialogue.

Dans son rôle d'instance de réflexion stratégique, le FIT s'emploie en priorité à mettre en évidence les grands enjeux stratégiques et à formuler des recommandations qui s'appuient sur des travaux de recherche économique, la collecte de statistiques et l'analyse des politiques.

- d. La coopération avec des acteurs du monde de l'entreprise et d'autres parties prenantes internationales du secteur des transports ou d'autres secteurs concernés, pour mettre en lumière les enjeux émergents des politiques des transports et des défis d'innovation ainsi que pour analyser d'autres politiques pertinentes.

Cette coopération passe par des échanges menés, en particulier, avec l'Organisation maritime internationale et l'Organisation de l'aviation civile internationale, ainsi qu'avec les institutions financières internationales, sans chevauchement avec leurs mandats respectifs.

- e. La gestion du régime d'accès multilatéral aux marchés du transport routier de marchandises, en délivrant des autorisations dans le cadre du système du contingent multilatéral de la CEMT et en aidant d'autres pays à se doter de dispositifs de coopération régionale similaires, si et quand les pays membres concernés le demandent.
- f. Le soutien aux gouvernements des pays membres, à leur demande, en menant des projets et études à cycle court sur des thèmes précis sur la base d'évaluations indépendantes, de portée internationale, étayées par des données factuelles, sans préjudice du Programme de travail et Budget du FIT et conformément aux règles applicables en son sein.
- g. Plus généralement, en servant de lieu de discussion et de pré-négociation à vocation stratégique et non technique entre les pays membres et avec des acteurs concernés, et en offrant des occasions de travailler en réseau et en collaboration.
- h. L'amélioration permanente des activités de communication et la diffusion dynamique de conclusions et de connaissances générales auprès de publics plus larges sur des questions concernant les transports.

5. Le FIT aspire à :

- a. Continuer à construire son rôle de chef de file mondial dans le cadre du dialogue international visant à améliorer les politiques des transports ;
- b. Affermir sa dimension mondiale en invitant les pays qui, de par la taille de leur économie ou l'importance de leurs intérêts dans la politique des transports, pourraient être des acteurs décisifs de ses activités et contribuer à leur exécution, à devenir membres du FIT ;
- c. Renforcer son profil organisationnel et son cadre institutionnel en engageant une évaluation des aspects juridiques, comme le prévoit la Déclaration de Dublin et ainsi que les Ministres l'ont de nouveau demandé dans leur déclaration de 2011 sur la Réflexion stratégique sur le Forum International des Transports.

APPENDICE 2

UN FORUM INTERNATIONAL DES TRANSPORTS :

DÉCLARATION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL DES MINISTRES DE LA CEMT À DUBLIN

[CEMT/CM\(2006\)2/FINAL](#)

1. Nous étions convenus à Moscou en mai 2005 que la CEMT serait transformée en un forum ministériel international attrayant et largement reconnu qui favoriserait la compréhension de l'importance des transports. Aujourd'hui, à Dublin, nous portons création du Forum International des Transports.
2. **Notre dessein** est d'aider les responsables politiques et un public plus large à mieux appréhender le rôle essentiel des transports en tant qu'élément clé de la croissance économique et à bien apprécier leurs effets sur les composantes sociales et environnementales du développement durable. Notre objectif est également d'améliorer notre communication en adaptant notre travail aux exigences des médias modernes.
3. Le nouveau Forum International des Transports est créé sur la **base juridique** du Protocole actuel de la CEMT et conformément à ses dispositions, ainsi que des instruments juridiques appropriés de l'OCDE. Bien que le Forum soit une entité clairement identifiée dotée d'une image publique et bénéficiant de dispositions spécifiques sur le plan des structures d'appui et des mécanismes de financement, nous ne créons pas une nouvelle organisation internationale et n'avons donc pas besoin, pour ce faire, d'un nouveau Protocole ou de nouveaux instruments juridiques.
4. Nous nous réunirons **annuellement**, en notre qualité de Ministres des Transports, mais aussi avec des **personnalités éminentes** invitées pour représenter la société civile, afin de centrer nos discussions sur un thème unique d'importance stratégique mondiale. Les thèmes à examiner pourront être choisis parmi un large éventail de possibilités couvrant les aspects économiques, environnementaux et sociaux du développement durable ou des questions spécifiques telles que la protection des consommateurs, la sécurité, la sûreté, etc. Les discussions pourront concerner tous les modes de transport mais devront éviter tout chevauchement avec les autres organisations sectorielles ou modales telles que l'Organisation maritime internationale (OMI) et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).
5. Nous **augmenterons auprès du public la visibilité** de la politique des transports et favoriserons une meilleure compréhension – dans les médias, au sein des Parlements, parmi les groupes d'experts – de la complexité des problèmes de transport et de l'importance des transports pour l'économie, l'environnement et la société. Nous nous y emploierons en assurant une diffusion dynamique des résultats obtenus par le truchement des médias, sur le Web et dans des publications, ainsi qu'en participant activement à des manifestations organisées par d'autres instances. Le nouveau Forum, tout comme la CEMT conformément aux accords antérieurs, devrait continuer à entretenir des relations étroites

avec d'autres instances internationales telles que l'Union européenne, la CEE-ONU et l'OSCE.

6. La **composition des Membres du Forum** sera internationale, mais de dimension raisonnable. Les membres actuels de la CEMT invitent les pays membres Associés de la CEMT() à y adhérer immédiatement. Après accord unanime, des invitations pourraient être adressées également à d'autres pays qui sont des puissances économiques majeures et qui ont d'importants intérêts en matière de politique des transports, et, en premier lieu au Brésil, à la Chine et à l'Inde.
7. Une **dimension européenne** sera maintenue. La conférence annuelle pourra comporter une séance supplémentaire chaque fois qu'il faudra traiter des questions spécifiques régionales. Les travaux relatifs au contingent multilatéral seront poursuivis.
8. Le **lieu permanent** de la réunion du Forum International des Transports sera situé en Allemagne, où il se réunira pour la première fois en mai 2008. Le secrétariat du Forum sera assuré par le Secrétariat existant qui demeurera à Paris, auprès de l'OCDE.
9. La **présidence du Forum** (définition de l'ordre du jour, présidence des réunions, représentation auprès des médias et des autres organisations) restera tournante.
10. Les **dépenses** seront couvertes par les contributions des pays membres de la CEMT, à leur niveau actuel. Nous avons accepté une offre de l'Allemagne de mettre à disposition des fonds pour la réunion du Forum International des Transports qui se tiendra dans ce pays chaque année. Les pays membres Associés de la CEMT, qui, d'ores et déjà, participent au financement du Centre Conjoint de Recherche sur les Transports, ont fait savoir qu'ils réfléchiront aux contributions volontaires qu'ils pourraient verser, mais aussi, à titre alternatif, aux formes d'aide directe qu'ils seraient en mesure de proposer pour contribuer aux travaux du Forum. Une contribution financière égale à 1 % ou plus du budget du Forum les autorisera à participer sur un pied d'égalité aux décisions d'ordre financier.
11. Avec la création du Forum, la CEMT rationalisera ses **structures d'appui** sans entamer la qualité de ses produits tant sur le plan politique qu'en matière de recherche. Un Conseil de direction des transports à haut niveau (où tous les pays membres du Forum seront représentés) donnera des orientations pour les activités du Forum. Les membres de ce Conseil, ou leurs représentants, constitueront une Task force ad hoc chargée de la conférence qui assurera les préparatifs de chaque réunion annuelle du Forum. Cette Task force pourra s'appuyer sur les travaux spécialisés de groupes de projets ad hoc chargés de la conférence et sur des réseaux virtuels d'analyse des politiques, ainsi que sur la production du Centre Conjoint OCDE-CEMT de Recherche sur les Transports et d'autres contributions issues de la consultation des différents acteurs concernés. Le contingent multilatéral sera géré par un groupe de travail spécial supervisé par le Conseil de direction des transports, et les Ministres européens seront seulement saisis de cette question pour des discussions politiques majeures.
12. Ces décisions sont à **effet immédiat** et portent création du Forum en tant que nouvelle entité. Le Conseil de direction des transports commencera ses travaux dans la foulée et la conférence de 2008 en Allemagne sera la première à se tenir pleinement dans le cadre des

* Ces pays (Australie, Canada, Corée, États-Unis, Japon, Mexique et Nouvelle-Zélande) ont répondu positivement à cette invitation.

nouvelles dispositions adoptées. La session de 2007, la dernière à se tenir dans le pays exerçant la Présidence, sera organisée autour d'un thème unique et permettra de tester la formule envisagée pour les réunions du Forum. Les cinq premières années d'existence du Forum seront une période de transition, après laquelle le Conseil de direction fera un bilan de la situation et conseillera les Ministres sur les orientations pour l'avenir, y compris dans les domaines juridiques et financiers.

13. **Conclusion.** La CEMT a efficacement servi l'Europe pendant plus de 50 ans. Les membres européens ont grandement apprécié la participation des membres Associés. Le Forum International des Transports constituera une profonde transformation. Fondée sur l'expérience acquise, il mettra au service des Ministres des Transports à l'avenir une structure moderne, efficace et rationnelle s'inscrivant dans un partenariat plus large, et mieux connue du public.